Check-list : pièces du dossier de mariage en mairie

Pour chacun des futurs époux

□ Pièce d'identité : original et photocopie (carte d'identité, passeport, titre de séjour…)

□ Justificatif de domicile ou de résidence récent (bail, quittance de loyer, facture d'énergie, avis d'imposition…). Factures de téléphone mobile, RIB et attestations sur l'honneur ne sont pas admis.

□ Acte de naissance : inutile si la mairie du mariage peut vérifier votre état civil directement auprès de votre commune de naissance ; sinon, extrait avec indication de la filiation de moins de 3 mois (6 mois maximum si l'acte a été établi à l'étranger), délai compté au dépôt du dossier.

□ Informations : identité, adresse et profession des parents, existence d'enfants communs, téléphone et e-mail.

Pour chaque témoin (2 au moins, 4 au plus)

□ Nom, prénom, date et lieu de naissance

□ Profession et domicile

□ Copie de la pièce d'identité (original à présenter le jour de la célébration)

Avant de déposer

□ Vérifier la liste exacte auprès de la mairie de la cérémonie

□ Déposer le dossier à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie

□ Conserver des copies de toutes les pièces

Modèle proposé par actedenaissance.fr — demandez votre acte ou votre extrait en ligne sur actedenaissance.fr. Service privé indépendant de l'administration. Remplacez les passages entre crochets.